

# SEANCE DU 17 AVRIL 2010

Le dix sept avril deux mil dix, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LECOUTEUX Jean-Guy, Maire.

**Etaient présents :** Gérard DUVAL, Marie-Claude LEGALLICIER, Laurent LEFEBVRE, Florence LOUVET, Pascal KNOBELSPIESS, Didier LEROY, Patrice PETIT, Jean-François DESCHAMPS, Catherine MERLEN, Isabelle DELAISEMENT, Danièle LASNON, Odile BIGO.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** Annie PRIEUR pouvoir à Gérard DUVAL, Chryseline GAUTIER pouvoir à Jean-Guy LECOUTEUX et Anthony RENAUD pouvoir à Laurent LEFEBVRE.

**Absent(e)s :** Françoise DENEUVE, Véronique LOUET-TINOCO et Christian BRUMACHON

Date de convocation : 8 avril 2010      Date d'affichage : 8 avril 2010

Nombre de conseillers :    En exercice : 19    Présents :    13    Votants : 16

-----  
Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté, **A L'UNANIMITÉ**.  
-----

## RECRUTEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

### **Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)**

Vu le code du travail et notamment les articles L5134-20 à L 5134-34 et R 5134-15 à 5134-50 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

**Autorise** le maire à signer la convention individuelle entre la Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise pour le compte de l'Etat et la Commune de Belbeuf, ainsi que le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 6 mois avec possibilité de renouvellement, en vue de répondre à des besoins collectifs non satisfaits en matière d'entretien des espaces verts, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 33 heures à compter du 19 avril 2010 et la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du SMIC.

**A L'UNANIMITÉ**

## CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire explique qu'en janvier 2010 nous avons formulé auprès de Centre de Gestion 76, au titre de la promotion interne, des propositions d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial pour deux de nos collaborateurs du service technique.

La commission administrative paritaire de la catégorie C, en sa séance du 29 mars 2010, a procédé à l'inscription des intéressés sur la liste aptitude du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'agent de maîtrise et de nommer ces deux agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire **A L'UNANIMITÉ**.

## PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

La délibération n°18 du 25 mars 2010 est modifiée comme suit :

Il convient de lire que les participations aux syndicats intercommunaux seront fiscalisées comme désignées ci-dessous :

- Participation au Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées du plateau Est de Rouen 3 717.00€
- Participation au Syndicat des Collèges du Plateau Est 6 075.00€
- Participation au Syndicat du Lycée Galilée 29 204.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **Approuve A L'UNANIMITÉ**.

## MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE « Création d'une crèche municipale » **Résultat de la commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal le résultat de l'ouverture des plis a qui a eu lieu le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010 à 10 heures, la commission a retenu l'Agence d'Architecture NOVICZKY Thomas à ISNEAUVILLE pour un montant de 14 925 euros HT.

Le conseil municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, **approuve** son choix et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.